

COMMUNE DE PRIAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 04/11/2019

Présents : Gérard THEVEAUX ; Gilles MAJORCZYK ; Wilfried RODEMET ; Jean-Claude AUSINA ; Éric TEYSSIER ; Daniel JANIN ; Sylvain GIRARD.

Excusés : Christian HEYBERGER ; Sacharalen CAPRON pouvoir à Gilles MAJORCZYK ; Didier PAUCHET pouvoir à Gérard THEVEAUX ; Christian OWCZAREK pouvoir à Wilfried RODEMET ; Fabienne CHARMETANT.

Absent : Jean-Louis FAVIER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Wilfried RODEMET.

Monsieur le Maire demande la suppression d'un point à l'ODJ concernant la proposition de l'ONF sur le programme de coupe 2020 et l'ajout d'un point relatif au fonds de concours pour les travaux de voirie 2019.

DELIBERATIONS

REALISATION D'UN EMPRUNT de 100 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST

Afin d'assurer le financement les travaux d'aménagement du futur commerce d'alimentation, il y a lieu de contracter un emprunt à hauteur de 100 000 euros.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de prêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, pour une durée de douze ans et un remboursement de 2 129,59 € par trimestre.

Les frais de dossier seront de 100 €.

Adopté par 9 voix pour, 1 abstention (D.Janin)

FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux mécanismes de solidarité adoptés lors du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2016 et à la délibération du 17 octobre 2019 il y a lieu de délibérer sur le montant prévisionnel du fonds de concours à verser par la Commune de Priay à savoir 4 227 € soit 10 % du montant annuel des travaux de voirie planifiés sur la Commune et de signer une convention pour le versement de ce fonds de concours.

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°3/2019 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des ouvertures et des virements de crédits au budget principal de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

INTITULE	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits
INVESTISSEMENT				
020	Dépenses imprévues	10 000.00 €		
1641	Emprunts		2 700.00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus		400.00 €	
2041582	GFP bâtiments et installations		4 300.00 €	
2111	Terrains nus		5 000.00 €	
2132	Immeubles de rapport		90 800.00 €	
2151	Réseaux de voirie		10 000.00 €	
21534	Réseaux d'électrification		1 900.00 €	
21568	Autre matériel et outillage	10 000.00 €		
2183	Matériel de bureau et informatique		3 400.00 €	
2188	Autres immobilisations		1 500.00 €	
TOTAL DEPENSES		20 000.00 €	120 000.00 €	
1641	Emprunt		100 000.00 €	
TOTAL RECETTES			100 000.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		20 000.00 €	120 000.00 €	100 000.00 €
FONCTIONNEMENT				
60631	Produits d'entretien		3 000.00 €	
6135	Locations mobilières		3 000.00 €	
6411	Personnel titulaire		8 000.00 €	
6413	Personnel non titulaire		5 000.00 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance		200.00 €	
022	Dépenses imprévues	19 200.00 €		
TOTAL DEPENSES		19 200.00 €	19 200.00 €	
TOTAL RECETTES		-	-	
TOTAL FONCTIONNEMENT		19 200.00 €	19 200.00 €	

Adopté à l'unanimité

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE 2019/2020 – FIXATION DES TARIFS

Une vente de coupe de bois de chauffage à l'amiable est organisée sur la parcelle n°3 au Bois Bucley pour la période 2019/2020.

Cette coupe de bois est vendue aux personnes qui auront déposé leur demande préalablement.

Il est proposé de vendre ce bois au prix de 8 € le stère pour les habitants de Priay et 9 € le stère pour les habitants des communes voisines.

Adopté à l'unanimité

AVIS SUR DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE A AMBRONAY PAR LA SARL TLTP DANNEMULLER

Monsieur Maire expose que la SARL TLTP DANNEMULLER a déposé une demande visée par le Code de l'Environnement concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière, l'exploitation d'une installation de traitement des matériaux et d'une installation de produits minéraux à Ambronay.

Ce dossier est soumis à enquête publique du 20 septembre au 8 novembre 2019 inclus, à Ambronay.

La commune de PRIAY est comprise dans le rayon d'affichage de cette enquête.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit formuler son avis sur le dossier.

Avis favorable à l'unanimité

AVIS SUR DEMANDE D'EXPLOITATION UNE CARRIÈRE A AMBRONAY ET A SAINT JEAN LE VIEUX PAR LA SAS GRANULATS VICAT

Monsieur Maire expose que la SAS GRANULATS VICAT a déposé une demande visée par le Code de l'Environnement concernant l'autorisation d'exploiter une carrière, une installation de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux à Ambronay et à Saint Jean Le Vieux.

Ce dossier est soumis à enquête publique du 20 septembre au 8 novembre 2019 inclus, à Ambronay et Saint Jean-le-Vieux.

La commune de PRIAY est comprise dans le rayon d'affichage de cette enquête.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit formuler son avis sur le dossier.

Avis favorable à l'unanimité

VENTE BATIMENT A LA SCI PRAT PÊCHE PRIAY

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait consenti à compter du 20 septembre 1995 un bail « atelier-relais » à la SCI PRAT PÊCHE PRIAY avec promesse de vente pour un bâtiment industriel situé impasse Sainte Barbe, cadastré E485-486-487-488-504-505-506.

Afin que l'acte de vente soit rédigé et signé prochainement, il est nécessaire de reprendre la délibération prise le 14 décembre 2007 en vue de l'actualiser.

Adopté à l'unanimité

MANDAT DE VENTE POUR LE PLATEAU A AMÉNAGER SITUÉ AU 112 GRANDE RUE DE LA CÔTIÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de l'acquisition du bâtiment situé au 112 Grande Rue de la Côtère, la mise en vente du plateau à aménager au-dessus du futur commerce d'alimentation serait organisée dès que possible.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 80 000 € net vendeur, conformément à l'évaluation de la valeur par les agences consultées, et de conclure des mandats de vente sans exclusivité avec les agences immobilières suivantes :

- La Clé de l'Ain,
- Ainter-Immo,
- Era.

Adopté à l'unanimité

MANDATS DE VENTE POUR L'APPARTEMENT T4 SITUÉ AU 108 GRANDE RUE DE LA CÔTIÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de l'acquisition du bâtiment situé au 108 Grande Rue de la Côtère, la mise en vente de l'appartement T4 au-dessus du futur commerce d'alimentation serait organisée dès que possible.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 110 000 € net vendeur, conformément à l'évaluation de la valeur par les agences consultées, et de conclure des mandats de vente sans exclusivité avec les agences immobilières suivantes :

- La Clé de l'Ain,
- Ainter-Immo,
- Era.

Adopté à l'unanimité

MOTION DE SOUTIEN CONTRE « LE PROJET DE REORGANISATION ET DE REGROUPEMENT DES CENTRES DU TRESOR PUBLIC 2022 »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des menaces pèsent sur la trésorerie de Pont d'Ain ainsi que sur l'ensemble des trésoreries présentes dans nos territoires ruraux suite au projet de réorganisation des services fiscaux d'ici à 2022.

Ce projet a pour but de supprimer les trésoreries de proximité ainsi que les services des impôts.

Considérant que la réorganisation et la concentration envisagées vont à l'encontre des demandes de services publics de proximité et de qualité exprimées récemment par nos citoyens. Ces suppressions aggraveront la fracture territoriale qui pénalise déjà très lourdement les territoires ruraux, les milieux urbains fragilisés dont la population rencontre de réelles difficultés de déplacement et d'utilisation de l'outil numérique,

Considérant que la proximité directe et quotidienne entre le comptable et les collectivités territoriales est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de ces dernières, les agents des services de la DGFIP offrant une garantie de conseils éclairés dans le cadre d'une connaissance approfondie des finances publiques

Le conseil s'oppose au projet de réorganisation du réseau des Finances Publiques.

Adopté par 9 voix pour, 1 abstention (S.Girard)

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux route de la Dombes.

Les repérages sont en cours sur le secteur concerné par les travaux de réaménagement (rue de l'église – route de la Dombes et place de l'église). Les travaux débuteront le 12 novembre et dureront jusqu'à mi- janvier 2020 (voire fin janvier). Durant ce laps de temps, le stationnement sera réduit voire interdit en semaine sur le parking de la rue de l'Eglise.

Travaux commerce d'alimentation

Un point d'étape a été fait ce matin avec les différents corps de métier, le représentant de Casino et la future gérante. La date prévisionnelle d'ouverture est fixée pour le moment fin janvier 2020.

Des demandes de subvention vont être émises en direction du Conseil Départemental et de Mme Goy- Chavent, sénatrice de l'Ain.

Révision du PLU

La révision du PLU sur la commune est en cours, et devrait aboutir d'ici un an. Un point d'étape sera fait prochainement.

Assainissement à Bellegarde

Les travaux de pose de canalisations, dans le cadre de la réduction du volume des eaux parasites sont prévus en Février - Mars 2020. L'accord a été reçu des différents propriétaires des terrains concernés par le passage des canalisations.

Bulletin Municipal

La rédaction du Bulletin Municipal a commencé.

Les associations sont appelées à fournir, en plus de leur traditionnel article de l'année écoulée, des photos de leurs activités afin de monter la couverture.

La réunion de constitution du calendrier des manifestations est prévue le vendredi 9 Novembre à 20 h en salle du conseil.

Ecole

Les levées de réserves continuent, avec la résolution du problème d'éclairage de la salle de classe des grandes sections de maternelle, la fixation des butées de portes, etc.

Le problème d'efficacité du chauffage relevant d'un problème de conception, il sera vu avec le cabinet d'architecte la prise en charge de l'amélioration par la pose de cordons chauffants.

Fibre école

Un sous-traitant d'Orange est passé faire l'étude technique de la pose de la fibre optique depuis le point de raccordement rue de la Rivière jusqu'à la baie informatique de l'école.

Si la faisabilité technique est assurée, Orange ne peut poursuivre les travaux car il existe des problèmes de conventions entre le SIEA et Orange pour le passage de la fibre optique en façade d'un bâtiment jusqu'au point de raccordement dans la rue.

La solution restante est la souscription de l'abonnement par un autre opérateur, qui aura l'autorisation pour le passage à la fibre.

Révision tarifs communaux 2020

Les propositions pour réviser les tarifs communaux (concessions au cimetière, location de la salle des fêtes...) seront faites au prochain conseil.

Immeubles ex-Mère Bourgeois

Les biens sont grevés d'une hypothèque, mais celle-ci serait potentiellement éteinte.

Néanmoins l'Etablissement Public Foncier ne se portera pas acquéreur sans certitude d'extinction.

Un particulier souhaiterait acheter la partie « grange », il sera étudié la mise en relation entre l'UDAF et cette personne.

Communauté de Communes

Il a été étudié le montant des fonds de concours concernant les voiries intercommunales.

Concernant Priay, le Fond de compensation sera diminué de 2 275 €. Ce montant correspond à l'utilisation des employés de l'Atelier de Réinsertion jusqu'au 31 Aout 2019, pour les travaux du commerce d'alimentation.

Panneaux priorité à droite et priorité de passage

Les panneaux de priorité à droite aux intersections concernées sont en cours d'implantation sur le village. Les priorités de passage des écluses Rue des Champagnes ont été posées.

LE MOT DU MAIRE

Une commune ne serait rien sans l'engagement de ses habitants, elle doit faire preuve d'évolution et accompagner les nouveaux besoins des Priaysiens.

On ne parle jamais assez du travail de nos employés communaux techniques, administratifs, ATSEM, agents de cantine et des élus.

Notre commune doit investir sur l'avenir. Certains dossiers prennent du temps : Plan Local d'Urbanisme (PLU), les réseaux d'assainissement des Carronnières et Bellegarde, le projet d'agrandissement de la maison médicale.

Votre mairie vous est ouverte, vous pouvez prendre rendez-vous avec un élu ou adresser un courrier en mentionnant bien vos coordonnées.

Gérard THEVEAUX

Prochain Conseil : date à définir.